

PRESENTATION DE L'APPLICATIF ALOA

1- PRÉSENTATION D'ALOA

ALOA comprend « le référentiel des vœux » (par catégorie, A, B, C) qui permet à chaque candidat à mutation de consulter le catalogue exhaustif des emplois existants pouvant être sollicités dans le cadre du mouvement local de sa catégorie et d'élaborer ainsi sa liste de vœux.

Il permet aux candidats, pour sa catégorie d'emploi de connaître la liste de tous les services implantés avec l'indication de la typologie du service (par exemple, trésorerie), sa commune d'implantation.

☛ L'attention est attirée sur plusieurs points :

- ⇒ sur la rédaction de la demande de vœux, notamment sur le classement précis des vœux par ordre de préférence ;
- ⇒ sur l'intérêt de solliciter dans l'ordre décroissant de leur préférence, l'ensemble des postes qui peuvent les intéresser au sein du département. En effet, des postes peuvent se libérer en cascade au cours du mouvement local ;
- ⇒ Les postes au choix sont identifiés dans ALOA (cf. PARAGRAPH 5 de la note).

2-SAISIE D'UNE DEMANDE DE VOEUX

L'agent devra créer une demande de vœux et choisir le mouvement auquel il participe à savoir: mouvement agent FIP A Titulaires-DRFIP NORD.

La saisie de demande de mutation se compose de trois onglets décrits dans la documentation mise à la disposition des utilisateurs, à savoir :

- les données personnelles pré-remplies des informations figurant dans SIRHIUS ;
- la saisie des priorités ;
- la saisie des vœux .

Chaque rubrique comporte un bloc-note que l'agent pourra compléter s'il souhaite attirer l'attention de la division RH sur une situation particulière.

ATTENTION APPELEE : Les données personnelles ne sont pas modifiables dans ALOA. Les agents doivent donc signaler toute discordance à la division RH pour correction dans SIRHIUS.

☛ Pour les agents nouveaux entrants, c'est-à-dire nouvellement affectés dans le département, l'attention est attirée sur la nécessité d'établir une liste de souhaits suffisamment longue. A défaut d'obtenir satisfaction sur un de leurs vœux, ils se verraient affectés d'office.